

Pensions

J'ai été plutôt surpris que le ministre ait présenté le bill C-12 qui sert mal les intérêts des forces armées. L'ancien président du Conseil du Trésor voulait que les hauts fonctionnaires continuent de travailler jusqu'à 60 ou 65 ans. C'est tout à fait raisonnable puisqu'ils ont acquis une somme considérable de connaissances qui pourraient être utiles au pays. Mais le ministre de la Défense nationale (M. Danson) ne donne pas au membre des forces armées l'occasion d'y exercer un emploi jusqu'à l'âge de 60 ou 65 ans. Il doit partir à 55 ans, et plus tôt dans bien des cas. Les sous-officiers doivent prendre leur retraite à 47 ans, les autres gradés dès l'âge de 40 ou 45 ans. A l'âge de 55 ans, ils pouvaient bénéficier de l'indexation. Ce ne sera plus le cas. C'est injuste. Cela signifie que les militaires sont moins bien traités sous ce rapport que les fonctionnaires. Ce genre d'injustice ne devrait pas être sanctionné dans le bill. Les membres d'une profession ont le choix de conserver leur emploi au-delà de l'âge de 55 ans et les autres non.

La disposition qui semble rendre la chose irrévocable figure à la page 18 du bill, au paragraphe (3) qui dit:

Chaque année financière, il doit être crédité au Compte de fonctionnement de prestations de retraite supplémentaires des Forces canadiennes une somme qui représente la partie de l'intérêt sur le solde figurant à l'occasion au crédit du Compte de pension de retraite des Forces canadiennes que le Ministre estime nécessaire pour que puissent être faits, à même ce Compte, tous les paiements de prestations de retraite supplémentaires pour l'année.

Je ne pensais pas que l'on pouvait écrire une phrase aussi longue et espérer qu'une personne ordinaire la comprenne. Cela signifie que les membres des forces armées bénéficieront d'une indexation sur une base triennale. Pour qu'ils disposent de fonds suffisants—disent-ils dans leur jargon—le ministre devra décider qu'une partie de l'intérêt sur le solde sera créditée au compte des prestations de retraite supplémentaires des forces canadiennes en fonction du montant qu'il estime nécessaire à cette fin. Il déterminera le montant qu'il désire dépenser. Il décide ensuite du pourcentage qu'il doit créditer au compte de prestations supplémentaires. Je saurais difficilement vous décrire ce genre de mathématiques. On commence par la réponse et on remonte aux données du problème. Voilà bien ce qu'il est en train de faire.

Ce genre d'attitude démontre que ce bill n'a que deux buts, qui sont tous les deux à caractère partisan. Ce n'est un secret pour personne qu'il y aura bientôt des élections. J'ai la certitude absolue que ce bill est destiné à faire croire aux contribuables non pensionnés que le gouvernement est en train de plafonner les pensions et d'adopter une politique d'austérité à l'égard des pensionnés tout en disant du même coup aux pensionnés que tout compte fait il ne porte pas tellement préjudice à leurs pensions. Le gouvernement s'efforce ainsi de donner satisfaction aux deux côtés à la fois.

Le 8 février dernier, le président du Conseil du Trésor (M. Buchanan) a annoncé les taux d'indexation qu'il prévoyait utiliser au cours des trois prochaines années. Je vous cite un passage tiré du *hansard* du 8 février dernier à la page 3040 où il a déclaré:

Jusqu'à \$7,000, les gains auraient été totalement indexés et au-dessus de ce chiffre on avait retenu les pourcentages suivants: 8 p. 100 en 1979, 7 p. 100 en 1980 et 6 p. 100 en 1981.

M. BAKER (GRENVILLE-CARLETON): Est-ce que maintenant tout cela va être retardé d'une année?

M. BUCHANAN: Monsieur l'Orateur, le député demande si cela recule les choses d'un an. Oui, en ce sens que la période triennale sera 1980, 1981 et 1982.

Cela signifie simplement que tout a été retardé d'une année. Cela donne au gouvernement la possibilité de dire qu'il ne réduit pas les pensions cette année. Il en avait l'intention mais n'en a pas été capable. Pour des raisons qui m'échappent totalement, le gouvernement a estimé qu'il n'aurait pas le temps de faire adopter ce bill à la Chambre. Il a présenté toute une série de petits bills plutôt insignifiants qu'il a trouvés impossibles de faire adopter par la Chambre avant Noël. Il a ainsi réussi à retarder d'autant l'étude de ce bill.

● (2140)

Le gouvernement affirme maintenant que le taux d'indexation sera de 8 p. 100 en 1980, de 7 p. 100 en 1981 et de 6 p. 100 en 1982. Mais qui croit encore ce que dit le gouvernement? J'imagine que ces chiffres ont un rapport quelconque avec le taux d'inflation prévu par le gouvernement, mais comme tous les députés se le rappellent, le ministre des Finances avait prévu un taux d'inflation de 5 p. 100 et le premier ministre (M. Trudeau) avait déclaré, quand il a imposé les contrôles des prix et des salaires après avoir promis de ne pas le faire, que le taux d'inflation aurait baissé à 4.5 p. 100 avant 1979. Maintenant, le gouvernement pense que le taux d'inflation baissera à 8 p. 100 en 1980. Mais qui peut encore le croire? Je ne veux pas dire que le gouvernement essaie d'induire qui que ce soit en erreur; il essaie simplement de se donner des nouvelles encourageantes.

J'aimerais parler maintenant de l'état des deux caisses, c'est-à-dire celle de la Fonction publique et celle des Forces armées. Pour nous rendre compte de la situation exacte, nous devons faire inscrire des questions au *Feuilleton* parce qu'il ne sert à rien d'espérer que le gouvernement nous renseignera de son propre chef. Nous devons donc être reconnaissants envers le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) pour avoir fait inscrire certaines questions au *Feuilleton* le 11 avril 1978...

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Comme chaque année.

M. McKinnon: ... et envers le député d'Ottawa-Ouest (M. Francis) qui, de toute évidence, a lu les questions posées par le député de Winnipeg-Nord-Centre, les a trouvées valables et a posé à peu près les mêmes questions le 10 octobre 1978. De toute façon, cela vaut la peine de consigner les réponses au compte rendu.

Si j'ai tenu à participer au débat, c'est parce que la caisse de pension des Forces armées est administrée par le ministère de la Défense nationale et non par ceux qui s'occupent des pensions de la Fonction publique. Les membres des Forces armées ont cotisé à un régime de pension depuis un grand nombre d'années dans l'espoir qu'ils obtiendraient une pension raisonnable au moment de leur retraite. Bon nombre d'entre eux n'ont jamais essayé de faire des économies; au moment de leur retraite, ils comptaient surtout sur leur pension pour vivre. L'employeur versait un montant équivalent à leurs cotisations à la caisse de pension.

Il y a 20 ou 25 ans, le gouvernement a décidé qu'il ne servait à rien de maintenir une caisse pour le régime de pension parce qu'il avait besoin d'argent. Il a décidé d'emprunter l'argent des caisses de pension de retraite des fonctionnaires et des Forces armées. A ma connaissance, personne n'a demandé aux militaires s'ils étaient d'accord pour que le gouvernement emprunte ces fonds et les investisse dans des obligations